

erreur, ont reçu l'aide du gouvernement pour traverser l'océan à la condition de travailler comme ouvriers agricoles tant que leur passage n'aura pas été remboursé. Un certain nombre sont venus à ces conditions. On me dit que certains manufacturiers dans diverses régions du pays,—sauf erreur, dans l'industrie textile de la province de Québec,—se sont abouchés avec eux et ont consenti à rembourser le montant qu'ils devaient au gouvernement, à la condition qu'ils travaillent durant une certaine période en s'assujettissant à un certain contrat de travail. On leur dit que s'ils enfreignent ce contrat, ils seront rapatriés. En résumé, un certain nombre de personnes d'origine allemande, qui sont supposés être des ouvriers agricoles et ne le sont pas en fait, ont trouvé de l'emploi au pays dans certaines manufactures où ils voulaient travailler et certains manufacturiers, sauf erreur, ont obtenu de cette façon, de la main-d'œuvre à meilleur compte. Comme je le disais j'ai reçu ce rapport de deux ou trois sources que je crois dignes de foi. Je n'ai pas de renseignements quant aux circonstances de la chose. J'aimerais présenter cette observation sous forme d'une question à laquelle le ministre pourra répondre.

Je veux ensuite mentionner la question de la citoyenneté. J'aimerais formuler quelques brèves propositions quand à la façon de présenter en ce moment les certificats de citoyenneté. Je me rends parfaitement compte que dans les cours de comté à l'heure actuelle,—du moins dans quelques-unes, car je sais que c'est le cas de la nôtre,—le juge local fait à ces personnes un beau petit discours. Si l'on en faisait autant dans le pays tout entier je ne doute pas que ce serait une bonne chose. Lorsque les personnes qui viennent chez nous reçoivent leurs certificats de citoyenneté, le temps serait bien choisi de leur faire un peu mieux comprendre que ce n'est le cas en ce moment, ce que sont les devoirs et les responsabilités du citoyen. C'est une simple proposition. Le ministre pourrait, une fois par année, faire un voyage dans le pays et s'arrêter en un certain nombre d'endroits. Si ses occupations l'en empêchaient, il pourrait être remplacé par le juge en chef de la province. Il pourrait alors présenter aux nouveaux citoyens leurs certificats de citoyenneté, en l'accompagnant d'un discours un peu plus étoffé sur les devoirs et responsabilités des citoyens de notre pays.

D'autre part, on pourrait peut-être publier une brochure sur le mode de vie canadien, pour vulgariser notre constitution et notre forme de gouvernement. C'est une proposition valable; en effet, quand ces gens reçoivent leurs certificats par la poste, cela ne les amène pas à se pénétrer des devoirs de la

citoyenneté canadienne. Des procédés un peu plus solennels comporteraient de considérables avantages.

Deux mots encore. Parlons d'abord de la Galerie nationale du Canada, dont le travail est excellent. Elle dispose d'une belle collection de peintures, notamment de peintures canadiennes. Je verrais d'un bon œil qu'une partie plus importante des deniers affectés aux peintures soit dépensée à l'égard des œuvres canadiennes. On y trouve une collection de l'un de nos premiers peintres, Cornelius Kreighoff. La collection Tom Thomson est très bonne. S'il était possible d'en obtenir davantage, il y aurait profit à le faire. Quand les gens d'autres pays se rendent à la Galerie nationale, ils veulent voir des témoignages de la culture canadienne. Même si l'on en voit de solides preuves à l'heure actuelle, il devrait y en avoir davantage. Si de fortes sommes doivent être affectées à l'acquisition de peintures à l'huile, une partie importante de ces deniers devrait être consacrée aux œuvres canadiennes.

Je soulève la question, parce que je songe à l'acquisition de cinq peintures d'artistes européens moyennant \$360,000. Je sais que le ministre a fait des observations à ce sujet il y a quelque temps, à la fin de mars dernier, je crois. Il a dit qu'on avait acheté ces peintures afin d'illustrer certaines périodes d'écoles d'art européennes. C'est peut-être fort bien. Mais, ainsi que je l'ai fait observer, ces tableaux sont l'œuvre d'artistes plutôt obscurs. On en a acheté cinq au prix de \$360,000, soit environ \$72,000 chacun.

A cet égard, je me reporte à une nouvelle que le *Globe and Mail* de Toronto a publié le mercredi 19 mai dernier et dans laquelle il est question d'une très fameuse peinture volée à la galerie de Toronto. De fait, c'était un tableau célèbre dans le monde entier, appelé *Érection de la croix*, de Pierre-Paul Rubens, qui n'était certes pas un artiste obscur. Ce tableau, un des plus célèbres au monde, était évalué à \$30,000. Je ne comprends pas comment il se fait que ces peintures d'artistes plutôt obscurs soient évaluées à \$72,000 chacune. Cela ne me semble pas raisonnable. Le ministre pourrait peut-être, lorsqu'il fera ses observations, nous renseigner un peu sur ce point. J'aimerais savoir comment on a acheté ces tableaux. S'est-il agi d'une transaction privée ou d'une enchère publique? Qui a effectué l'achat et a-t-on versé des commissions? Je crois que ces questions présentent un intérêt considérable.

Le dernier sujet auquel je désire m'arrêter brièvement c'est celui de l'Office national du film. J'estime que par le passé cet organisme a fait de l'excellent travail. Il a produit d'excellents films, en particulier celui qui est intitulé, je crois, *Stratford Adventure*;